

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que nous pourrions avoir une influence sur la politique de la SIA centrale.

L'assemblée des délégués se réunit habituellement deux fois par an. En 1991, il n'y aura toutefois qu'une seule assemblée, fixée au 23 août 1991 à Flims, dans les Grisons.

3.3 Elections des vérificateurs des comptes

4. Rapport de gestion

4.1 Comptes 1990

4.2 Rapport des vérificateurs pour 1990

5. Cotisations pour l'année 1991

Compte tenu de la situation financière saine dans laquelle se trouve notre société, le comité propose de maintenir les cotisations à leur niveau actuel, soit :

- taxe de base par bureau Fr. 200.-
- contribution par employé Fr. 50.-
- cotisation personnelle Fr. 100.-

6. Examen des candidatures de M^{me} Monique Bory, architecte inscrite au REG A en 1990. (Parrains: M^{me} L. Bonanomi et M. G. Barbey.)

M. Franck Wintermark, architecte inscrit au REG A en 1990. (Parrains: MM. F. Boschetti et I. Kolecek.)

Conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, les membres ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de quinze jours.

7. Révision des statuts de la SVIA (voir proposition envoyée aux membres)

8. Présentation des membres admis en 1990

9. Divers

Nous prions les membres ayant des interventions à faire sous ce dernier point de les transmettre au comité SVIA jusqu'au 12 mars 1991 au plus tard.

A l'issue de l'assemblée, M^{me} Violette Niquet, biologiste diplômée de l'Université de Lausanne, présentera un exposé sur le thème «La géobiologie, faudra-t-il en tenir compte?».

Un apéritif et un repas suivront au restaurant de ville de l'Université de Lausanne (prière de s'inscrire pour le repas; prix: Fr. 45.-, y compris 3 dl de vin et un café).

Candidatures

M. Dominique Antonazza, architecte, diplômé EPFL.

(Parrains: MM. Dominique Montandon et Xavier Fischer.)

M. Mario Fukami, ingénieur civil, diplômé EPFL.

(Parrains: MM. Tell Girard et Bernard Janin.)

M. Gérard Weibel, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL.

(Parrains: MM. Pierre Despont et Adam Andrew Neville.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, il ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit, au comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Section genevoise

Candidatures

M. Jean-Pierre Antenen, ingénieur civil, EPFL 1956 + REG. A.

(Parrains: J.M. Yokoyama et D. Zakula.)

M. Jacques Devenoges, ingénieur civil, EPFL 1966.

(Parrains: G. Mondada et C. Kronegg.)

M. Christophe Dériaz, ingénieur génie rural, EPFL 1982.

(Parrains: G. Morand et Ch. Haller.)

M. Claude Genier, ingénieur mécanicien, EPFL 1968.

(Parrains: F. Wittgenstein et G. Minder.)

M^{me} Isabelle Kalt Scholl, ingénieur civil, EPFL 1988.

(Parrains: J.-C. Lamonato et J. Biéler.)

M. Philippe Vasey, architecte, EPFL 1984.

(Parrains: F. Fossati et J. M. Lamunière.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

Le coin de la rédaction

Point final

L'utopie est une valeur sûre, et finalement très raisonnable

Vous ne l'aviez pas encore remarqué et vous l'apprenez au détour d'une conversation, incidemment: les festivités du 700^e se sont mises en route, sans que vous le sachiez; il y a quelque temps déjà que l'inauguration de cette grande fête s'est consommée; et vous n'y étiez pas invité. Tant pis pour vous. Mais ne désespérez pas, il y a tout de même parmi vous quelques personnes bien informées et particulièrement perspicaces qui se seront aperçues que cette manifestation a été une occasion, parmi d'autres, de rendre un hommage particulier au travail de l'un de nos éminents confrères architectes; à moins que cette démarche ne soit bien plus subtile que ce qu'elle laisserait apparaître et qu'il faille voir là une manifestation de l'exaltation de quelque sentiment d'appartenance à la patrie que notre créateur symboliserait: allez savoir! Il faut tout de même dire que pour tout cela notre Mario national - puisque c'est de lui qu'il s'agit - n'a pas chômé et qu'il aura sans aucun doute dû trimer dur pour être prêt à temps pour cette inauguration, sans contrepartie financière. En effet, notre concepteur de la tente du 700^e l'a fait, tenez-vous bien et qu'on se le dise, bénévolement. Oui, oui, il semblerait. Et tentez donc après cela de trouver quelque défaut à ce travail... bien vu.

Je perçois là tout à coup votre étonnement, mêlé sans doute de scepticisme. Mais rassurez-vous, ce n'est là qu'un état passager car, alors même que vous semblerez enfin échapper à cette déroutante réflexion, s'imposera très vite à votre esprit une autre pensée (si, si, croyez-moi, j'ai moi-même subi ce même développement): mais, dans cette tente, il faudra bien s'asseoir. Quelqu'un a-t-il pensé aux chaises? Eh bien oui, on y a pensé. Conçue dans un seul et même élan par notre architecte, une chaise a été diffusée pour cette occasion à 700 exemplaires. Un hebdomadaire romand, la présentant dans ses colonnes, s'est empressé d'écrire: «[...] l'architecte n'a pas perçu d'honoraires pour ce travail [...]». Et comme il s'agit toujours du même, on se dit que ce n'est pas avec le 700^e qu'il va pouvoir se payer un petit voyage d'agrément. En bon patriote, il aura servi à sa manière la mère patrie. Mais à bien y regarder, le bougre aura certainement réussi là un bon coup de pub... Le 700^e aura au moins réussi à contribuer à modifier un mythe: celui de l'architecte qui est tout le temps «en train de s'en mettre plein les poches»; il y a une morale à tout cela; c'est finalement bien.

Cela dit, de manière plus sérieuse et sans vouloir cracher dans la soupe - qui n'est déjà pas si bonne que cela -, à force de vouloir sans cesse identifier la production architecturale de ce pays par le toujours jeune et même créateur, ne va-t-on pas mettre en place un cliché de plus, tout aussi solide que ceux du Cervin, du couteau suisse, du chocolat ou de la prétendue précision helvétique?

Sans même vouloir aborder la question du prix de vente de ces chaises - 700 à 1291 francs la pièce -, on se dit qu'à ce prix-là, on aurait très bien pu envisager leur conception sous la forme d'un mandat attribué à trois jeunes designers réunis pour l'occasion, pactisant pour le renouveau artistique et dont les noms seraient encore tout à faire. Mais cela impliquait de la part des organisateurs de cette fête, et au-delà de la très subtile symbolique mise au jour plus haut, une certaine prise de risques. Mais il est bien sûr plus rassurant, voire plus confortable, de se rattacher aux valeurs éprouvées d'une iconographie bien établie - des valeurs sûres qui n'ont trop souvent plus le temps de la nécessaire remise en question - et tant pis pour la réflexion de fond. Mais que l'on me comprenne bien: il n'est pas question ici de dénier quelque mérite que ce soit à l'architecte en question, qui n'a plus rien à prouver, ce n'est pas là mon propos. Il est bien plutôt de mettre en évidence une certaine oisiveté, une volontaire paresse des maîtres d'œuvre, un manque de lucidité artistique au bénéfice d'une boulimique consommation d'images. Des images, qui plus, pathétiquement dépassées et qui ne réussissent encore à impressionner que ceux qui les découvrent aujourd'hui seulement, avec un certain temps de retard. Alors vous pensez que si, en plus, le travail est effectué gratuitement... la culture revient à un prix très abordable. Et tant pis pour tous ceux qui cherchent quotidiennement à faire admettre des images qui ne sont pas forcément au goût du jour. Finalement, l'utopie dans tout cela... c'était sûrement de penser que ce thème du 700^e était déraisonnable... Mais au fait, j'y songe, a-t-on pensé aux dessins des dessous du 700^e?

Sigfrido Lezzi